

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 mai 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

\_\_\_\_\_

Prières

\_\_\_\_\_

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

DÉPÔT DU 31<sup>E</sup> RAPPORT

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles le rapport n° 31 de la Commission de réforme du droit du Canada, intitulé: *Pour une nouvelle codification du droit pénal*; il s'agit d'une édition revue et améliorée du rapport n° 30 que j'ai déposé à la Chambre le 3 décembre 1986.

\* \* \*

### LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

**L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-93. Je tiens à remercier le greffier, M. Don Landry, et son personnel qui a travaillé avec grande diligence sur ce projet de loi, ainsi que le ministre pour avoir témoigné devant notre comité au début et à la fin de nos délibérations.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire aujourd'hui lorsque nous passerons aux articles à l'ordre du jour? A cause d'un ordre spécial, la journée d'aujourd'hui sera consacrée, semble-t-il, à l'étude de l'article n° 23 inscrit au nom du gouvernement, soit l'amendement à l'Accord constitutionnel.

Il est question également au *Feuilleton* d'une motion des voies et moyens sur le libre-échange. J'ignore si le gouvernement a décidé de reporter le débat sur l'Accord constitutionnel pour pouvoir étudier cette motion, mais je voudrais savoir

pourquoi elle figure sur le document devant nous. Nous avons des intervenants qui sont prêts à parler de l'Accord constitutionnel aujourd'hui. Nous voulons donc savoir s'ils pourront le faire.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, nous nous attendons à ce que les affaires courantes soient expédiées sans problèmes. Nous passerions ensuite, comme l'indique le *Feuilleton*, aux voies et moyens. Cette motion ne peut être ni débattue ni modifiée. Cela devrait se faire assez rapidement, ce qui permettrait à l'honorable ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) de rouvrir la discussion sur l'Accord du lac Meech; les représentants des deux partis d'opposition prendraient ensuite la parole.

**M. Langdon:** Monsieur le Président, je partage l'inquiétude du député de Saint-Jacques (M. Guilbault). Il est essentiel que la Chambre sache où elle s'en va. L'inscription au *Feuilleton* d'une motion présentée hier par le gouvernement nous donne très peu de temps pour l'étudier.

● (1110)

La motion ne peut être débattue, ce qui, à mon avis, est inadmissible. Cette tactique, qui, il me semble, va à l'encontre des propositions antérieures du gouvernement, est très inhabituelle et j'espère, monsieur le Président, que vous la déclarerez irrecevable.

**M. le Président:** J'ai écouté attentivement le député de Essex—Windsor (M. Langdon). Je comprends son objection. Le Règlement est toutefois très clair. La présidence n'est pas en mesure de déclarer la motion irrecevable, n'en ayant tout simplement pas le pouvoir. Étant donné que le député de Essex—Windsor est intervenu à ce sujet, je dois demander si les députés ont d'autres observations à formuler.

**M. Lewis:** Pas besoin.

\* \* \*

### LA LOI PRÉVOYANT LA PROROGATION D'AIR CANADA SOUS LE RÉGIME DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES CANADIENNES AINSI QUE L'ÉMISSION ET LA VENTE DE SES ACTIONS AU PUBLIC

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé)** demande à présenter un projet de loi prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public.